



Déclin du français :

Le Bloc Québécois veut étendre la loi 101 aux entreprises de compétence fédérale

Ottawa, le 24 novembre 2020 – Alors que la Chambre des communes est saisie d'un important débat sur le déclin de la langue française au Québec, le Bloc Québécois déposera aujourd'hui un projet de loi pour assujettir à la loi 101 les entreprises de compétence fédérale.

« C'est la première fois que tous les partis à la Chambre des communes reconnaissent le déclin du français au Québec. Maintenant, il faut passer aux actes. Je leur demande de voter en faveur de l'application de la loi 101 aux entreprises de compétence fédérale. Il s'agit de la volonté du gouvernement du Québec, après des décennies durant lesquelles Ottawa a malmené le français, a appuyé le démantèlement de la loi 101 au Québec et a favorisé l'anglicisation », a déclaré Mario Beaulieu, porte-parole du Bloc Québécois en matière de Langues officielles.

Le projet de loi, qui sera déposé par la députée de Beauport—Limoilou, Julie Vignola, modifie le Code canadien du travail, la Loi sur les langues officielles et la Loi canadienne sur les sociétés par actions de manière à assujettir les entreprises fédérales au Québec à la Charte de la langue française. Il inclut la reconnaissance du français en tant que langue commune et officielle du Québec, en plus d'un engagement à ne pas entraver l'application de la loi 101 au Québec.

Le chef du Parti conservateur, Erin O'Toole, et le chef du Nouveau parti démocratique, Jagmeet Singh, s'étaient déjà engagés en faveur de la loi 101 pour les entreprises de compétence fédérale. Mercredi dernier, le premier ministre Justin Trudeau a ouvert la porte à joindre ce consensus en déclarant, en parlant des libéraux, que « nous appuyons la loi 101 dans ce qu'elle fait pour le Québec » en réponse à une question d'Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois.

« Ce rare consensus à la Chambre des communes sur la loi 101 doit mener à des résultats concrets. Il n'est pas normal qu'il subsiste deux classes de travailleurs et de travailleuses au Québec et que le droit de travailler en français chez nous ne soit pas garanti pour tous », a fait valoir Louise Chabot, porte-parole du parti en matière de Travail.

Julie Vignola a comparé son projet de loi à un test pour les partis fédéraux. « Depuis plus de quatre décennies, le fédéral charcute la loi 101 et finance des organismes pour lutter contre la préséance du français au Québec. Les partis fédéraux ont contribué au déclin du français et doivent aujourd'hui participer à la solution en votant pour que la loi 101 s'applique partout au Québec. Le sérieux de leur démarche sera jugé en fonction de leurs actions en appui à nos propositions pour soutenir notre langue », a conclu la députée de Beauport—Limoilou.